



Érosion côtière : une adaptation nécessaire pour 126 communes du littoral

Publié le 11 mai 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © Matthew J. Thomas - stock.adobe.com

Depuis 50 ans, environ 30 km² de terre ont disparu en France à la suite du recul du trait de côte. Une ordonnance et un décret publiés au *Journal officiel* en avril 2022 instaurent des mesures de prévention dans des communes qui pourraient être touchées par l'accentuation de ce phénomène dans les années à venir.

D'ici 2100, au moins 50 000 logements devraient être concernés. La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a posé le cadre de l'action gouvernementale visant à renforcer la prévention relative aux zones du littoral qui pourraient être touchées par ce risque de submersion.

L'ordonnance du 6 avril 2022 relative à l'aménagement durable des territoires littoraux exposés au recul du trait de côte et le décret du 29 avril 2022 précisent le cadre en matière d'urbanisme ainsi que la liste des communes particulièrement touchées par ce risque d'érosion dans les années à venir ([lire la suite de l'article](https://www.vie-publique.fr/en-bref/285086-littoral-126-communes-face-lerosion-cotiere) [↗](https://www.vie-publique.fr/en-bref/285086-littoral-126-communes-face-lerosion-cotiere) (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/285086-littoral-126-communes-face-lerosion-cotiere>)).